

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept mars, à vingt heures, en application des articles L2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Clément COHEN, Maire.

Étaient présents les conseillers suivants : Mmes CLISSON Françoise, COUDRIN Colette, LEHUEDE Karine, MORIN Caroline, PERELLE Nathalie, ULVOAS Anne

Et Mrs BOUTEILLER Julien, COHEN Clément, FOSSOUL Mickaël,

Était absents : Mmes PLOYE Emilie Mrs, PHELIPPEAU Deni, RICHEL Frédéric.

Pouvoirs : M. FAUVEL Gwenaël donne pouvoir à Mme COUDRIN Colette,

Secrétaire de séance : Anne ULVOAS

Date de convocation : 21/03/2025 Affichage du 21/03/2025

C-04-03-2025- TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

Les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été revus depuis janvier 2022. Après délibéré, le Conseil maintient les tarifs de la façon suivante dès le 1er avril 2025 sur toute nouvelle demande de location:

Locations été du 1^{er} mai au 31 octobre :

- Bourdetais : : 180 €
- Extérieurs : : 285 €

Locations hiver du 1^{er} novembre au 30 avril :

- Bourdetais : : 200 €
- Extérieurs : : 305 €

Le montant de la caution est la suivante :

- Bourdetais : : 200 €
- Extérieurs : : 500 €

Forfait ménage : 70 €

Le tarif à la journée (du lundi au vendredi de 8h à 18h) est de 75€ en été et 84 € en hiver.

Acte rendu exécutoire après réception
en Préfecture le : 28 MAR. 2025

Et publication le : 28 MAR. 2025

Le Maire,
Clément COHEN



Secrétaire de Séance
Anne ULVOAS

Accusé de réception en préfecture
079-217900463-20250327-04032025-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025